



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
17/03/2026

Président de séance :
Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance :
Sandrine RAGUET

N° interne de l'acte : 2026-
024

Le samedi 21 mars 2026 à 11 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Honorine ADAM, Didier BERTOLUTTI, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Dominique FORTHOMME, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Karine LECLERCQ, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET, Albin VICTOR

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Emma BROUDEUR (donne pouvoir à : Jean-Marc LEVENT)

Membres Absents :

N° 2026-024 : Personnel communal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3– 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES

la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 1er avril 2026 au 30 avril 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures /semaine.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

